



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Séance du 10 décembre 2018*

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 3 décembre 2018, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Romilly-sur-Seine, sous la présidence de M. Eric VUILLEMIN, Président.

Membres en  
exercice : 27

Présents : 23

Votants : 24

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de**

**CRANCEY** : Bernard BERTON - Elisabeth BAUDOUIN

**GELANNES** : Richard BEGON - Gérard BOILLOD

**MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE** : Michel LAMY - Marie-Claire FLORET - Francis STEVENNE – Valérie NOBLET – Jean BOTELLA

**PARS-LES-ROMILLY** : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE – Philippe CAIN

**ROMILLY-SUR-SEINE** : Eric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Martine JUTAND-MORIN - France COLIN - David FARIA – Dominique BEAUJEAN - Richard RENAUT – Annie ROUSSEAU - Pierre MATHIEU - Béatrice BERGERON

**SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY** : Philippe VAJOU

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

**EXCUSES REPRESENTES** : Elisabeth PARIAT représentée par Michel LAMY

**EXCUSES NON-REPRESENTES** : Jacques BEAUJEAN – Jérôme BONNEFOI - Jean-Patrick VERNET

Madame ROUSSEAU Annie a été désignée Secrétaire de séance.

**N° 18-105 du registre des délibérations**

PUBLIE LE ..... 03 JAN. 2019 .....

**OBJET : CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – LOCATION A LA JOURNEE – DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES.**

**Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS**

Madame la Vice-Présidente souhaite pouvoir, suite à plusieurs demandes, louer le centre de vacances les Amberts sis, 43, rue du Fort Saint Georges à Géraudot (10220) à la journée.

Madame la Vice-Présidente propose que pour toute demande de location à la journée soit demandé un forfait de **150€**, ainsi qu'un forfait ménage de **75 €**.

Vu l'avis favorable du Bureau du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance du 15 novembre 2018,



Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :**

**DECIDE** de fixer, le tarif à **150 €**, pour une location à la journée du Centre de Vacances les Amberts, 43, rue du Fort Saint Georges - GERAUDOT (10220).

**DECIDE** de fixer, le tarif du forfait ménage pour une location à la journée à **75 €**.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le \_\_\_\_\_ à :

- Messieurs les maires des communes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine,
- Monsieur le Trésorier de Romilly sur Seine,
- Service Géraudot,
- Service Finances.

Pour le Président, et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

**Rémy BARRICA**



Le Président,

Eric VUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.